

SERVICES A LA VAPEUR PAR MER ET A L'INTÉRIEUR.

		\$	cts.
207	1 Pour payer le montant nécessaire aux réparations et à l'équipement des vapeurs <i>Napoléon</i> et <i>Druid</i>	7,600	00
	2 Entretien des vapeurs du gouvernement engagés au service de la police maritime	12,000	00
		19,600	00

MILICE.

Dépenses extraordinaires

208	1 Casernes,—pour faire face au coût probable des réparations, etc., des édifices évacués par les troupes impériales.....	12,000	00
	2 Pour payer l'entretien et l'équipement de deux batteries d'artillerie de place, depuis le 1er mai jusqu'au 30 juin 1871.....	12,500	00
	3 Pour payer au gouvernement impérial les effets fournis par lui à la Nouvelle-Ecosse avant la confédération, £135 13s. 11d. sterling.....	660	38
		25,160	38

PHARE ET SERVICE COTIER.

Québec.

209	1. Résidence du gardien et autres bâtiments pour le service du sifflet d'alarme, Pointe du Sud, Anticosti.....	\$3,000	00
	Construction de magasins d'huile, etc., aux phares, et autres constructions et équipement nécessaire à l'achèvement du phare flottant.....	9,500	00
	Entretien de phares nouveaux, pour l'année expirée au 30 juin 1871.....	6,180	00
		18,680	00

AU-DESSUS DE MONTRÉAL.

209	2. Entretien de nouveaux phares pour l'année expirant le 30 juin 1871.....	800	00
-----	----------------------------------------------------------------------------	-----	----

NOUVELLE-ÉCOSSE.

209	3. Bâtiments, etc., pour le sifflet d'alarme, à l'Île Cranberry.....	1,500	00
-----	----------------------------------------------------------------------	-------	----

NOUVEAU-BRUNSWICK.

209	4. Pour compléter le phare à la Pointe de Cox, Grand Lac; base de balise, St. André; balise à Fox's Island, et observatoire à St. Jean.....	1,850	00
		22,830	00

PÊCHERIES.

Pour couvrir les dépenses nécessaires au service des pêcheries comme suit:—

210	1. Ontario.....	\$500	00
	2. Nouveau-Brunswick.....	2,000	00
	3. Nouvelle-Ecosse.....	3,000	00
		5,500	00

211	Montant additionnel pour la protection des pêcheries (police maritime) jusqu'au 30 juin 1871, en outre du crédit voté pour 1871-70.....	16,000	00
		21,500	00

DIVERS.

212	Pour indemniser Dame Angélique Leduc, veuve de feu J. B. Normand, des dommages faits à certaine propriété à elle appartenant, par la construction d'un barrage à la tête du canal Beauharnois.....	187	00
213	Pour payer aux représentants de feu Madame D. T. McGee, l'équivalent d'une année de la pension à elle précédemment payée.....	1,200	00
214	Pour payer à la veuve de feu Henry Traill, anciennement l'un des gardiens du pénitencier de Kingston, qui fut assassiné dans l'exercice de ses fonctions, par deux détenus, Smith et Mann.....	1,000	00
215	Pour payer à madame Moylan, veuve de feu G. T. Moylan, employé de la poste sur le chemin de fer, qui est mort des blessures qu'il reçut en tombant d'un char-poste sur le chemin de fer Grand Tronc, entre Grafton et Cobourg, dans l'exercice de ses fonctions.....	600	00